

**Règlement particulier du jeu de grattage
de La Française des jeux dénommé «PUZZLE»
(Applicable à compter du 31 octobre 2022)**

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu. Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « PUZZLE » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix du jeu « PUZZLE »**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 3 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 2 euros.

**Article 3
Lots du jeu « PUZZLE »**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	20 000 €	40 000 €
4 lots de	1 000 €	4 000 €
250 lots de	100 €	25 000 €
55 000 lots de	20 €	1 100 000 €
97 625 lots de	8 €	781 000 €
280 000 lots de	4 €	1 120 000 €
445 000 lots de	2 €	890 000 €
877 881 lots formant un total de		3 960 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

**Article 4
Description du jeu**

1. Le ticket est composé de deux surfaces de jeu : une première dénommée « VOS PIECES », une seconde dénommée « SYMBOLES GAGNANTS ».
2. Surface de jeu dénommée « VOS PIECES »

2.1 La surface de jeu « VOS PIECES » comporte deux zones à gratter :

- Une première zone comportant dix pièces de puzzle couleur or. L'élément inscrit sous la couche grattable de chacune des dix pièces de puzzle est un numéro avec sa transcription en lettres, allant des numéros 1 à 34, à l'exception des numéros 2, 4, 8 et 20. Il y a au total dix numéros à découvrir.
- Une seconde zone comportant quatre puzzles composés de quatre pièces de couleur chacun. Sur chaque pièce de puzzle figure un numéro, allant du numéro 1 à 34, à l'exception des numéros 2, 4, 8 et 20. L'élément inscrit sous la zone à découvrir de chaque case est un symbole parmi les dix symboles suivants : une étoile, un fer à cheval, une ampoule, un trèfle, une couronne, une console, une coccinelle, un coquillage, un arc-en-ciel et un diamant, à l'exclusion de tout autre symbole.

2.2 Le joueur gratte la couche grattable de la zone de jeu comportant les dix pièces de puzzle couleur or de la surface de jeu « VOS PIECES » et découvre dix numéros, conformément à la première partie du sous-article 2.1.

2.3 Le joueur gratte ensuite les pièces de puzzle de la seconde zone de jeu, associées aux numéros découverts sous la couche grattable comportant les dix pièces de puzzle couleur or.

2.4 Lorsqu'un joueur découvre les quatre numéros présents sur les quatre pièces d'un même puzzle, il découvre entièrement un symbole conformément à la deuxième partie du sous-article 2.1.

2.5 Lorsqu'un joueur découvre moins de quatre numéros présents sur les quatre pièces d'un même puzzle, le symbole qui se trouve sous ce puzzle n'est pas considéré comme découvert.

3. Surface de jeu dénommée « **SYMBOLES GAGNANTS** »

3.1 La surface de jeu « **SYMBOLES GAGNANTS** » comporte une zone à gratter composée de cinq points d'interrogation. Les éléments inscrits sous chaque point d'interrogation sont des symboles parmi les dix symboles suivants avec leur transcription en lettres : une étoile, un fer à cheval, une ampoule, un trèfle, une couronne, une console, une coccinelle, un coquillage, un arc-en-ciel et un diamant, à l'exclusion de tout autre symbole. A chaque symbole est associé un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 8 €, 20 €, 100 €, 1 000 € et 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

3.2 Le joueur gratte la couche grattable de la surface de jeu « **SYMBOLES GAGNANTS** » et découvre cinq symboles chacun associé à un montant en euros, conformément au sous-article 3.1.

3.3 Si le joueur découvre, sous la couche grattable de la zone « **SYMBOLES GAGNANTS** », un symbole identique à ceux découverts sous la couche grattable

comportant quatre puzzles composés de quatre pièces de couleur et que le symbole du puzzle est entièrement découvert, il remporte le montant associé à ce symbole.

3.4 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

3.5 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 28 juillet 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI